



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires**

GAUTHIER Alexandre
645 chemin les Berliers
71710 Charmoy

Mâcon, le 27 mars 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024331

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 30 octobre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 181,61 ha situés sur les communes de :

- LE BREUIL (B151, B160, B163, B164, B340, B342, D1, D2, D3, D5, D6, D7, D8, D9, D10, D12, D13, D19, D125, D139, D142, D143, D144, D145, D146, D179, D180, D184, D221, D222, D223, D235, D238, D239, D476, D673, D727, D755, D761, D815, D838, D839, D843, D845, D848, D860, D870, D875, D965, D977, D1225, D1226, E104, E105, E106, E108, E109, E128, E129, E133, E154, E155, E161, E162, E163, E165, E166, E167, E211, E315, E321, E374) ;
- CHARMOY (AL27, AL28, AM5, AM6, AM7, AM9, AM10, AM11, AM12, AO44, AO46, AO47, AO49, AO53, AO57, AO62, AP2, AP33, AP34, AP37) ;
- ESSERTENNE (B296, B303) ;

exploités par GAEC GUILLEMIN et GAEC VAILLEAU-GAUTHIER.

Votre dossier a été enregistré complet au 30 octobre 2024 sous le n° 2024331.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **28 février 2025, vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Vous avez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege